

COMPTE-RENDU
DE RÉUNION DE CONCERTATION FILIÈRE ÉDITION ET LIBRAIRIE
DRAC / RÉGION / Occitanie Livre & Lecture
Mardi 28 avril 2020

PERSONNES PRÉSENTES :

Direction Régionale des affaires culturelles Occitanie :

- Michel Roussel, Directeur régional
- Valérie Travier, Directrice régionale adjointe déléguée
- Matthieu Desachy, Conseiller livre et lecture
- Henry Gay, Conseiller livre et lecture

Région Occitanie :

- Dominique Salomon, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine
- Juliette Didierjean, Directrice de la Culture et du Patrimoine, excusée
- Stéphane Marchetti, Directeur délégué de la Culture et du Patrimoine
- Benoît Caron, Chef du service industries culturelles
- Florence Carre, responsable Unité livre
- Alain Roth, Chargé de mission Livre

Occitanie Livre & Lecture :

- Serge Regourd, Président
- Cécile Jodlowski-Perra, Directrice déléguée
- Laurent Sterna, Directeur
- Adeline Barré, Chargée de mission, excusée
- Yanik Vacher, Chargée de mission

Représentants de la filière édition :

- Frédéric Lisak, Plume de Carotte (31)
- Marion Mazauric, Au diable Vauvert (30)
- Eric Sevault, Collectif Smolny (31), excusé
- Monique Subra, éditions du Cabardès / Présidente d'Éditeurs en région Occitanie-ERO (11)
- Benjamin Vermeilh, éditeur (31)

Représentants de la filière librairie :

- Benoît Bougerol, La Maison du livre, Rodez (12), librairie Privat, Toulouse (31)
- Damien Cathala, librairie Effets de pages, L'Isle-Jourdain (32)
- Fabrice Domingo, librairie Terra Nova, Toulouse (31)
- Jérôme Egéa, librairie Cajelice, Perpignan (66)
- Ingrid Ledru, librairie Le livre en fête, Figeac (46)
- Nadège Loublie, librairie La Femme Renard, Montauban (82)
- Christian Thorel, personnalité qualifiée, fondateur librairie Ombres blanches, Toulouse (31)

A- OBJET DE LA REUNION **page 2**

B - ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS **page 4**

I -1^è PARTIE DE RÉUNION CONSACRÉE À LA LIBRAIRIE

II - 2^è PARTIE DE REUNION CONSACRÉE À L'ÉDITION

C- SYNTHÈSES DES MESURE PRÉCONISÉES **page 9**

I - TEMPS 1 DE LA CRISE : DE LA TRÉSORERIE ET DES REPORTS DE CHARGES

II - TEMPS 2 DES « PERTES » : LEVIERS D'ACTION À MOYEN / LONG TERME

III - TEMPS 3 : TEMPS LONG, ADRESSES AU LÉGISLATEUR

A - OBJET DE LA REUNION

La Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée, la Drac Occitanie et l'agence régionale du livre Occitanie Livre & Lecture font suite aux diverses demandes de la filière d'un temps de partage entre acteurs du livre, État et collectivité régionale, pour répondre aux besoins criants que la crise Covid-19 a entraînés.

Il s'agit :

- d'ouvrir un espace de dialogue avec un secteur-clé de l'économie culturelle en Occitanie
- de partager les analyses des professionnels et de leurs partenaires publics, en cette 6^è semaine de confinement et d'arrêt de la chaîne du livre
- d'échanger sur les possibles solutions, à court, moyen et long terme
- de dialoguer sur les moyens disponibles en et hors région, dans un souci de cohérence globale et d'optimisation des deniers publics

Dans un souci d'optimiser le temps d'expression de chacun et de respecter la spécificité des problématiques de l'économie du livre, ce premier temps d'échange est organisé avec uniquement des représentants de la filière éditeurs et libraires.

Un second temps sera prévu avec les auteurs et les acteurs de la vie littéraire, voire avec les bibliothèques.

Dominique Salomon, a tenu à saluer et remercier l'ensemble des participants à cette réunion de concertation d'être présents. Ce temps d'échanges est la poursuite de rencontres engagées, avec Michel Roussel, depuis le début du confinement autour d'autres champs telles que les industries culturelles. Il convient donc :

- d'intégrer l'urgence de la situation ;
- de réfléchir à l'après tout en tenant compte des règles de déconfinement ;
- d'accompagner la filière suite aux remontées de ses données et des problématiques identifiées ; le tout afin d'être réactifs et précis.

Michel Roussel s'est associé à Dominique Salomon afin de saluer et remercier l'ensemble des participants. Concertation et échanges ont en effet déjà eu lieu autour du cinéma et de l'audiovisuel ainsi qu'autour des arts plastiques. Depuis le début de la crise sanitaire un certain nombre d'aides en direction des acteurs culturels sont en cours d'engagements. Par ailleurs des outils spécifiques ont été mis à disposition des professionnels via un vade-mecum mis en ligne sur le site de la DRAC Occitanie.

Enfin, Michel Roussel remercie Occitanie Livre & Lecture pour la remontée et la transmission des données obtenues auprès des professionnels.

Par ailleurs Michel Roussel rappelle les 3 outils de travail et de soutien possibles à la chaîne du livre qui préexistent à ce jour. Trois outils de travail complémentaires les uns des autres :

- **Contrat de Filière Livre (CFL)** : outil préexistant qu'il conviendra de réaborder et d'affiner au regard du contexte découlant de la crise sanitaire ;
- **Dotation générale de décentralisation (DGD)** : tout d'abord en raison de la situation sanitaire actuelle, la date-limite de dépôt des pré-dossiers est reportée au 30 avril et celle des dossiers complets au 30 juin 2020. Aides aux bibliothèques pour achats massifs de livres. La recommandation du ministère sur ce champ d'action est de favoriser des aides aux bibliothèques visant à soutenir les achats massifs de livres ;
- **Contrats Territoires Lecture (CTL)** : les CTL permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture tout en prenant en compte des contextes territoriaux divers. Dans le contexte actuel il conviendra d'être plus particulièrement attentif aux interactions possibles avec les autres acteurs de la chaîne du livre, notamment les librairies.

Serge Regourd indique que l'essentiel est d'entendre la parole des professionnels et donne, pour commencer, la parole aux libraires.

B - ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS

I. 1^è PARTIE DE RÉUNION CONSACRÉE À LA LIBRAIRIE

La parole des professionnels de librairie est portée de manière conjointe par différentes personnalités : représentants des libraires au conseil d'administration d'Occitanie Livre & Lecture, représentants de groupes de libraires constitués à l'occasion de la crise sanitaire ainsi que des personnalités qualifiées et figures de la profession.

Tout d'abord Ingrid Ledru (Librairie *Le Livre en Fête*, Figeac, Lot) revient sur *“Le groupe [Les libraires confinés] qu'[elle] représente aujourd'hui, [avec] Fabrice Domingo, [et qui] a été créé à l'initiative des librairies Flouy Frères (Toulouse) et Terra Nova (Toulouse) dès le début du confinement. Il réunit de manière informelle 70 librairies à ce jour, c'est-à-dire ¼ des librairies d'Occitanie.”*

Échangeant *“depuis plus de 5 semaines sur [leurs] difficultés, [leurs] situations respectives, [leurs] inquiétudes tout autant que sur des approches plus politiques de la librairie et de la filière livre, [Leur] approche [est] purement économique dans l'urgence et à moyen terme ; [et] politique à moyen et long terme”.*

Une collecte de données a été réalisée **“sur un échantillon de 40 librairies**. Ces données *“disent l'état actuel qui concentre les inquiétudes, mais surtout elles questionnent l'avenir proche et lointain quant à [leurs] moyens d'existence, de survie pour certaines et de préservation de l'emploi pour d'autres”.*

“Parallèlement [au groupe des librairies confinées] s'est constitué un groupe plus resserré sur le département du Lot, et accueillant une consœur de l'Aveyron, La Folle Avoine à Villefranche-de-Rouergue. [Leurs] librairies sont installées à Cahors, Figeac, Gourdon, Saint-Céré, Montcuq”.

Chiffre d'affaires 2019 cumulé de ces 8 librairies = **2.4 Millions d'euros. Les pertes sur les charges incompressibles (hors salaires et gérance) s'élèvent à 43 646 € sur les 2 mois de fermeture.** Les embauches prévues sont à l'arrêt”

A l'image de l'ensemble de la région Occitanie, “le Lot (mais le Gers, la Lozère ou le littoral méditerranéen auraient pu être pris pour exemple) est un département touristique, dont les festivals sont un attrait. Souvent “ces librairies en sont partenaires. **Pour juillet et août cumulés ce sont 15 à 20 % du chiffre d'affaires annuel. Août est le mois le plus fort après Noël.** [Leurs] commerces vont être soumis à un double risque :

- des trésoreries fragilisées par le confinement ;
- une saison touristique probablement très diminuée.

Parmi ces librairies *“certaines ont des salariés. Aujourd'hui [elles peuvent] maintenir les emplois, mais jusqu'à quand” ?*

Constat exprimé : *“besoin de soutien et d'aides, au livre et à l'emploi, et sans doute pour porter des idées au plan national”.*

L'intégralité de la communication d'Ingrid Ledru est consultable en annexe n°1

En suivant, Messieurs Christian Thorel [personnalité qualifiée, fondateur de la librairie *Ombres blanches*, Toulouse (31)] et Benoît Bougerol [*La Maison du livre*, Rodez (12), *librairie Privat*, Toulouse (31)] ont pris la parole.

Benoît Bougerol précise ne pas revenir sur les propos ~~de~~ exprimés par ses collègues libraires tout en précisant que l'on ne peut que reprendre tout ce qui a été dit.

Associant leurs paroles, Christian Thorel et Benoît Bougerol rappellent :

- le poids économique que représente la librairie en Occitanie (plus de 100 millions d'€ de chiffre d'affaires) ;
- la place que des structures comme *Ombres Blanches*, *Privat* et *La Maison du livre* occupent au sein du maillage de la librairie en Occitanie à savoir 80 emplois salariés pour plus de 15 millions d'€ de chiffre d'affaires ;

Tous deux espèrent pouvoir, malgré les pertes, terminer l'année 2020 si l'ensemble de l'activité économique est maintenue jusqu'en décembre.

Dans l'hypothèse d'une reprise confirmée au 11 mai, et près de 2 mois à quasiment 0 € de chiffre d'affaires, Benoît Bougerol estime pouvoir retrouver 50% de leur chiffre d'affaires au cours des deux premiers mois de reprise. Dans *Libération* (10 mai 2020), Benoît Bougerol estime finir "l'année avec un résultat négatif de 2 à 3%, soit une perte de 80 000 € à Toulouse, et 120 000 € à Rodez".

Benoît Bougerol précise qu'à travers la note qu'il a établie à la demande de Nicolas Georges [directeur adjoint de la DGMIC (direction générale des médias et des industries culturelles) en charge de la direction du Service du livre et de la lecture certains éléments font écho au contexte régional de l'Occitanie.

Christian Thorel et Benoît Bougerol s'accordent à dire qu'une définition d'un périmètre d'intervention sera nécessaire pour permettre une répartition de l'enveloppe susceptible d'être dédiée au soutien du maillage de la librairie en Occitanie.

Par ailleurs, Benoît Bougerol attire l'attention :

- sur l'approche "soutien au coût du transport" car, sur le territoire régional un établissement dispose d'une structure intégrée (Gibert) ;
- sur l'approche soutien direct, quelle qu'en soit la forme, car un autre établissement (Sauramps) appartient à un groupe (chiffre d'affaires : 200 millions d'€). Se pose alors la question de la notion de librairie indépendante et de soutien économique direct à la librairie Sauramps qui par ailleurs, est susceptible de s'adosser aux réserves du groupe auquel elle appartient.

La note établie par M. Benoît Bougerol est consultable en annexe n°2

Puis Fabrice Domingo (librairie Terra Nova, Toulouse, 31) a pris la parole au nom du groupe des librairies confinées, groupe constitué "dans une volonté d'échange et d'entraide au sein d'une communauté sidérée par les décisions de fermeture administrative".

"Le groupe [... compte près de 70 librairies ($\frac{1}{4}$ des librairies d'Occitanie) réparties sur l'ensemble des départements de la région Occitanie. [Leurs] discussions ont rapidement porté sur l'impact de cette crise sanitaire sur la situation économique et sur la trésorerie de [leurs] librairies".

“L’impact économique de l’épidémie de COVID a deux dimensions :

- **la trésorerie** : des difficultés rencontrées pour payer [leurs] fournisseurs à court terme peut **assez vite conduire à une situation de cessation de paiement** ;
- le **cumul des pertes d’exploitation** dans les mois à venir fragilisera [leurs] commerces et peut conduire pour les plus fragiles à des difficultés de trésorerie dans un avenir plus ou moins éloigné. **Elle compromet dans tous les cas leur capacité à maintenir leurs emplois et à assurer leur pérennité.**

Problèmes de trésorerie

Principale mesure pour faire face aux difficultés de trésorerie, le Prêt garanti par l’État a largement été utilisé par les librairies qui en avaient besoin et c’est un outil qui semble particulièrement adapté à [la] profession. (50% des 41 librairies sondées y ont eu recours)

Quelques problèmes subsistent :

- la crainte d’un **endettement supplémentaire** ;
- l’**absence de visibilité** chez certains de [leurs] confrères (souvent manque d’outils de prévisionnel et de compétences pour les construire) ;
- la **difficulté à s’emparer de certains dispositifs**, exemple du volet 2 (50 % seulement connaissaient).

L’impact économique du Covid-19 (ou **cumul des pertes**) est le problème qui **préoccupe le plus ceux** qui ne sont pas en danger immédiat au niveau trésorerie.

[Se distinguent] deux temps :

- **Celui de la fermeture**, période pendant laquelle les librairies réduisent leurs charges aux seules charges incompressibles.

Concernant le premier niveau de perte, celui de la fermeture administrative, le calcul est assez simple et [il a été] mené au niveau de [du] groupe [librairies confinées].” [...] “Le total estimé pour les 41 librairies ayant répondu à l’enquête s’élève à environ à **370.000 € pour les deux mois de fermeture, soit environ 9.000 € par librairie**”. [...]

- **“Celui du déconfinement**, où le niveau des pertes dépendra du niveau de fréquentation et des ventes dans nos librairies. Cette période est délicate car [ils remettront leurs] salarié.es au travail, le coût des salaires représentant la partie la plus importante de [leurs] charges externes. Les **mois à venir** sont aussi ceux de l’été, où de nombreuses librairies de notre groupe réalisent une grande partie de leur chiffre d’affaires : **fréquentation incertaine dans les zones touristiques, annulations de festivals**”.

[Ce] deuxième temps, [...] pourrait avoir un impact majeur sur la santé économique [des] librairies. Et probablement des pertes cumulées bien supérieures à celles liées aux fermetures”.

“A ce stade, [...] **il ne s’agit pas de perte au sens strictement comptable du terme** mais d’impact de la crise sur la « richesse » de nos librairies”. Il est fondamental “de ne pas s’en tenir à une évaluation des seuls résultats négatifs à la fin de l’exercice”.

“Si l’idée est de neutraliser tout ou partie de l’impact de la crise sanitaire sur l’économie de nos librairies” [...] “des estimations sont possibles”.

L’intégralité de la communication de Fabrice Domingo est consultable en annexe n°3

Prenant la suite, Jérôme Ejéa (librairie *Cajelice*, Perpignan, 66) abonde les propos, état des lieux et orientations posés par MM. Christian Thorel et Benoît Bougerol.

Appartenant au même groupement professionnel (*Libraires Ensemble*, réseau de 50 librairies en France) que Benoît Bougerol, Jérôme Egéa attire l'attention sur la situation économique et sociale de l'ensemble des librairies appartenant à ce groupement en Occitanie : groupement *Librairies @ttitude* (4 libraires dans le Tarn), *librairie-papeterie Coulier* (Castres, 81), *Librairie Goyard* (Nîmes, 30).

Jérôme Egéa indique quant à lui une perte de 280 k€ de chiffre d'affaires. Par ailleurs, il insiste :

- Sur l'importance de favoriser et mettre en place des subventions et non des prêts et ce, en déterminant les formats de subventions les plus opportuns au regard de la typologie et des caractéristiques économiques des librairies à soutenir ;
- Sur l'enjeu de la réouverture et des mois qui suivront en rappelant qu'un risque de reconfinement n'est pas à exclure ;
- Sur le coût de la protection sanitaire des salariés et du public

A l'issue de ces interventions, Damien Catala (librairie *Effets de Pages*, L'Isle Jourdain, 32), et Benoît Bougerol, dans l'esprit du *Groupe des librairies confinées*, revient sur l'importance d'une collaboration étroite au sein de la profession dans une optique de partage, de mise en commun tout en considérant une approche interprofessionnelle.

Mesures d'urgence et mesures structurelles : propositions du Syndicat de la Librairie Française au ministre de l'économie Bruno Lemaire. Consultable en annexe n°4

Dominique Salomon reprend la parole à l'issue de ces interventions et remercie les professionnels d'avoir pu établir cet état des lieux tout en précisant leurs besoins.

Elle revient sur certains points :

- Les dossiers déposés dans le cadre du **Volet 2** ont été instruits et rappelle qu'il s'agit de critères posés par l'Etat avec une instruction de dossiers assurée par la Région ;
- **L'aide aux coûts de transports** lui semble être la plus facile à évaluer et à mettre en œuvre. Cette approche devra donc faire l'objet d'une réflexion très approfondie afin d'évaluer l'impact sur les budgets de la collectivité ;
- **Renforcement du Contrat de filière livre**. Une nécessaire concertation/réflexion devra être menée afin d'établir si cet outil d'intervention publique doit être maintenu avec les critères et axes de soutien tels qu'ils sont posés à l'heure actuelle ou si un refléchage doit être établi au regard de l'urgence constatée ;
- **Contrat de filière 2021-2023**. Là aussi concertation et échange devront prendre en compte le nouveau contexte et environnement résultats de la crise sanitaire ;
- **Carte jeunes**. La gratuité des livres scolaires est une décision politique forte qui n'est pas amenée à être reconsidérée étant donné qu'un crédit de 20 € a été abondé sur la carte jeunes afin de favoriser l'achat d'ouvrages en librairie (Montant global : 20€) ;

Dominique Salomon précise que certaines propositions ne peuvent relever que de l'Etat (ex. maintien de l'activité partielle ; report ou annulation du paiement de charges).

Cette réunion est une première étape, vers une réflexion permettant d'établir la faisabilité d'une mise en place concrète aussi, aucunes se sont fermées.

Valérie Travier remercie à son tour la qualité du travail mené par les professionnels. Pour sa part elle rappelle le travail intensif mené, depuis le début de la crise sanitaire, entre la DRAC Occitanie et le Service livre et Lecture du Ministère de la Culture. Pour sa part, elle revient sur les points suivants :

- **L'aide au coût du transport** peut en effet être une piste de réflexion qui mérite d'être creusée ;
- Un **soutien à l'achat de différents équipements sanitaires** qui sont nécessaires pour une réouverture des librairies dans de bonnes conditions ;
- Une adaptation et une souplesse du **Contrat de filière** est en cours de réflexion
- Constat de la difficulté de certaines librairies à **estimer leurs pertes**,

Par ailleurs, elle :

- s'étonne que les professionnels n'aient pas plus abordé l'enjeu de la transition numérique et par rebond de la vente en ligne qui, pour certains, s'avère être une "alternative" au cours de cette période ;
- précise que la DRAC travaille à ce que les bibliothèques achètent des livres dès la reprise d'activité ;
- rappelle que le **Pass culture** est en voie d'être étendu à toute l'Occitanie, soit 36 départements en France ;

Enfin, elle insiste sur le cercle vertueux susceptible d'être porté par la **Dotation générale de décentralisation** (DGD) et les **Contrats Territoire Lecture** (CTL) pour favoriser l'activité des librairies et plus largement soutenir les interactions possibles avec les autres acteurs de la chaîne du livre.

II. 2è PARTIE DE RÉUNION CONSACRÉE À L'ÉDITION

Suite à ces temps d'échange autour de la librairie qui ont permis de balayer tout à la fois des **mesures d'urgence comme des mesures structurelles**, Serge Regourd donne la parole aux représentants des éditeurs.

La parole des professionnels de l'édition est donc portée de manière conjointe par différentes personnalités : représentants des éditeurs au conseil d'administration d'Occitanie Livre & Lecture et représentants de l'association des éditeurs ERO.

Frédéric Lisak (*Editions Plume de Carotte*, Toulouse, 31) est le premier à prendre la parole et à revenir sur ce qu'il convient de nommer le **TEMPS 1** de la crise qui s'est ouverte avec la crise sanitaire et l'imposition du confinement à tous.

Le premier constat est "une chute spectaculaire des chiffres d'affaires sur les mois de mars et d'avril [...] à savoir "entre 60 % et 85 % de chute". Au sortir du confinement quelles seront les priorités d'achat du public ?

Le paysage éditorial de la région Occitanie, à l'instar des autres régions françaises, est constitué de structures de tailles et de configurations différentes : avec salariés ou sans; des statuts juridiques différents (association, EI, SAS ou SARL) ; en diffusion/distribution déléguée ou pas ; avec ou sans réserves de trésorerie etc. Aussi, les réactions de chaque responsable de ces structures ont été différentes et, par la force des choses, prises dans l'urgence du moment :

- **Recours à l'emprunt bancaire avéré** lorsqu'ont été constatés des "problèmes de trésorerie importants liés à des entrées d'argent qui ne se produisent pas" ;
- **Recours aux aides de l'État, de la Région, du CNL** lorsque des problèmes de trésorerie peu importants ont été constatés ;
- **Mise en attente des publications** lorsque aucun "problème de trésorerie majeur" n'a été constaté ;

Point commun à l'ensemble des structures éditoriales et maisons d'édition : "les programmations ont été revues à la baisse, reportées, certaines parutions annulées".

Bon nombre de **difficultés sont rencontrées** car, "les contraintes pour accéder aux aides sont multiples. En particulier, **aucune possibilité de cumul**, ni d'obtention en cas de prêt en cours*. Or ces aides (1 500 € ou 2 000 €) ne peuvent en aucun cas suffire à elles seules à compenser les pertes occasionnées." **Les représentants des éditeurs demandent** "la possibilité de cumuler les aides".

Certains éditeurs ont fait savoir à leurs représentants leur souhait de pouvoir **bénéficier d'une "avance remboursable**. L'intérêt est que l'avance n'entre pas dans le bilan et donne la possibilité d'avoir ensuite recours à un prêt s'il en était besoin".

Monique Subra (*Editions du Cabardès*) est la seconde à prendre la parole afin d'aborder le **TEMPS 2**. D'emblée, elle indique que « la véritable lecture des répercussions de cette crise se fera dans les bilans ». Ce sont ces derniers "qui mettront en évidence les situations les plus

critiques » (la plupart des années fiscales se terminant au 31 décembre, les bilans arrivent 2 mois après, on peut donc s'attendre à recueillir ces informations au 15 mars 2021 dernier délai)".

Les représentants des éditeurs demandent "pour ce temps 2 la **création d'un Fonds spécial d'aide** qui permette une réaction rapide et qui serait abondé entre autres par le budget initialement attribué à la *Comédie du Livre* fléché édition (35 000 euros).

Ce **fonds spécial** pourrait être utilisé pour :

- du numéraire : **soutien de trésorerie** pour compenser les pertes sèches sans aucune contrepartie au regard de la capacité de la maison d'édition à reconstruire son activité
- une **nécessaire restructuration** de la maison" d'édition ou de la structure éditoriale : "recherche de leviers qui permettent à une maison d'édition encore en grosse difficulté de se réorganiser en interne, tant sur le plan" de la structure du modèle économique "que de [la structure] de son catalogue" ;
- une **situation comptable** à sauver ;
- une **expertise**.
-

Concernant les critères d'attribution, l'association ÉRO se rend disponible pour aider à les déterminer".

Marion Mazauric (*Au Diable Vauvert*) prend la parole pour conclure par le **TEMPS 3** qui se veut être "**celui de la reconstruction et des actions à mener.**"

"Outres les difficultés énoncées plus haut, les éditeurs craignent la mort-née de certains des titres du printemps qui à peine parus vont faire le chemin de retour vers leurs stocks.

Les éditeurs présents [...] ont le souci que les actions menées s'appuient au maximum sur la chaîne du livre pour ne laisser aucun de ses maillons de côté.

Propositions d'actions

- **Achats directs**

Le principe de "puiser dans les catalogues des maisons d'édition d'Occitanie en direction des bibliothèques, [leur] paraît une bonne et belle action à étudier. Elle permet d'irriguer toute la chaîne du livre éditeurs, libraires et se répercute sur les auteurs.

Avantages :

Il ne s'agit pas d'aide mais d'achats qui viennent alimenter les trésoreries des différents niveaux. C'est une action qui symboliquement lie les acteurs de la chaîne du livre entre eux.

Critères :

Ils sont à étudier. "Il s'agit de mettre toutes les structures sur un pied d'égalité (ex : nombre de nouveautés par année, importance du catalogue)".

- **Soutien en trésorerie**

Suite aux “chutes vertigineuses de chiffre d'affaires des mois derniers, les éditeurs vont avoir besoin de regonfler leurs trésoreries. Le principe est de privilégier pour un temps le recours au tissu local, et ce par tous les moyens (cadeaux de livres offerts en direction des crèches, des EHPADS, livres de naissance ...). Sur ces aspects, la Région peut-elle se faire le relai auprès des instances départementales, d'agglomération et communales pour qu'une décision soit prise aux différents échelons administratifs ?

- **Communication et Chaîne YouTube.**

L'idée est de mobiliser tous les moyens possibles et d'innover pour soutenir l'édition. Le recours à un étudiant sortant d'école de commerce avec une mission ciblée sur cet aspect serait une idée à creuser. L'appel à des vidéastes pour réaliser des vidéos et les intégrer à la chaîne YouTube de la Région, un travail régulier avec les médias, une page régionale périodique consacrée à l'édition, sont des retours et des demandes émanant des adhérents d'ÉRO”.

- **Mise en place d'une commission spécifique.**

Cette commission serait “dédiée au suivi de la crise [et obéirait] à un mot d'ordre : l'efficacité (comité technique de suivi qui vise à observation, remontée de données, actions, avis consultatif, s'appuierait sur l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre éditeurs-libraires-bibliothécaires-auteurs, institutions Région, DRAC et Occitanie Livre & Lecture)”. L'agence paraît le creuset le plus adapté pour mettre en place cette commission.

- **Palier à l'absence de manifestations**

Les représentants des éditeurs souhaitent “attirer l'attention sur le fait qu'outre les problèmes liés à la vente en librairie (absence de vente pendant le confinement, annulation de certains offices, retours des titres et des fonds, commandes incertaines) les différents rassemblements qui permettent la vente de livres vont également être remis en question.

Cela se résume ainsi : comment vendre des livres sans événements culturels, manifestations littéraires, ni colloques ? Certains éditeurs ont des catalogues ciblés, à thèmes (médecine, aviation, tourisme, etc.) et une part importante de leur chiffre d'affaires annuel est réalisée dans ces événements.

Par ailleurs, dans une région où le tourisme a une place importante, les répercussions d'un été « sans touristes » va probablement avoir aussi des conséquences sur les ventes de livres.

- **Accompagnement juridique**

Lors de sa prise de parole, Benjamin Vermeilh attire l'attention sur le fait qu'au cours de cette période, des problèmes de type juridique vont voir le jour. “L'association ÉRO propose de réunir les différents problèmes de type juridique qui surgiraient et d'en faire le retour à Occitanie Livre & Lecture. [...]. Ce constat posé par l'association ERO repose notamment sur la lecture de la loi d'urgence du 23 mars 2020, par laquelle le gouvernement suspend les délais prévus pour les délais de prescription. Les livres parus après le 13 décembre resteront

attaquables, notamment en diffamation, au-delà des délais habituels. Cette suspension pose question et les éditeurs se demandent d'un point de vue juridique quelles autres parties de leur activité sont susceptibles d'être concernées par ces reports. Deux ensembles sont à considérer :

- les rapports de l'éditeur avec l'auteur ;
- la commercialisation des ouvrages.

Les rapports de l'éditeur avec l'auteur.

On touche ici, au droit de la propriété littéraire et artistique. Le confinement est intervenu dans le mois traditionnellement dédié à la communication des récapitulatifs de compte soumis contractuellement à des délais stricts, qu'en est-il en l'espèce ? D'autres questions se posent en rapport avec les à-valoir et versements de droits. Dans cette catégorie, on peut également se demander si l'obligation de publier l'ouvrage qui incombe à l'éditeur serait susceptible de faire également l'objet d'une prorogation.

Commercialisation des ouvrages.

On touche ici, aux conditions d'exploitation. Cette approche concerne l'ensemble des maillons de la chaîne qui interviennent à la suite de l'éditeur (diffuseur, libraire). La prorogation est-elle aussi applicable au droit de retour des libraires ou les délais restent-ils inchangés ? Enfin toutes les questions relatives aux facturations et paiements de ces partenaires sont à considérer."

Enfin, à l'instar des libraires, les représentants des éditeurs souhaitent que soit rappelée la nécessité, l'enjeu d'une renégociation du tarif postal du livre.

"Les représentants des éditeurs au conseil d'administration d'Occitanie Livre & Lecture et l'association ÉRO remercient Occitanie Livre & Lecture qui a organisé cette rencontre, ils remercient également Dominique Salomon, élue Culture de la Région, les responsables des services la DRAC et de la Région, pour l'écoute et la disponibilité dont ils ont fait preuve.

Nous souhaitons que tous ensemble nous parvenions à surmonter la période que nous traversons".

Serge Regourd reprend la parole en précisant l'importance d'établir un compte-rendu des échanges qui ont pu avoir lieu ce jour afin que puisse y être récapitulé l'ensemble des suggestions qui ont été émises par les uns et les autres, professionnels, institutions et élus régionaux. Il reviendra à Occitanie Livre & Lecture de formaliser le tout et de le transmettre à qui de droit. Il assure que :

- toutes les pistes seront explorées
- tout sera fait afin d'accélérer le traitement des dossiers de règlements de subventions et donc le versement des aides publiques.

Dominique Salomon indique que les **délais de versements** dépendent du règlement financier et que, dans l'urgence, il a été possible, pour l'instant, de déroger sur 2 mois.

Elle rappelle qu'en ce qui concerne le **règlement des loyers, la Région se veut exemplaire** et a suspendu les loyers qu'elle perçoit habituellement (ex. pépinières d'entreprises). En ce qui concerne les locaux loués par les libraires à des bailleurs privés (ou à d'autres collectivités) la Région **ne peut qu'inviter à plus de souplesse.**

En terme de communication et à l'instar de campagnes précédentes (ex. «J'achète dans ma zone» ou «J'achète en face à face») la Région **peut poursuivre dans cet esprit en s'emparant de la question du local, en mettant sur pied une campagne à inciter à acheter en local.**

En ce qui concerne la mise en place d'**achat de livres ou/et de commandes de livres** auprès des éditeurs Dominique Salomon rappelle que la Région offre depuis très longtemps déjà un grand nombre de livres à ses invités.

Valérie Travier précise quant à elle :

- qu'il est important de manière générale, quelles que soient les réflexions et mesures envisagées, de **ne pas se précipiter** ;
- qu'un groupe de travail pour accompagner les manifestations littéraires et salons du livre a été constitué et est en train de travailler sur le meilleur accompagnement de ce maillon de la chaîne du livre ;
- qu'elle est particulièrement convaincue qu'un renforcement des outils et soutiens à la **surdiffusion des catalogues des éditeurs auprès des libraires** serait bénéfique aux structures éditoriales et maisons d'édition.

Après avoir remercié, tout en les assurant de leur écoute, l'ensemble des participants, Serge Regourd, Dominique Salomon et Valérie Travier lèvent conjointement la séance.

C- SYNTHÈSES DES MESURE PRÉCONISÉES

I - TEMPS 1 DE LA CRISE, DE LA TRÉSORERIE ET DES REPORTS DE CHARGES

Les 3 leviers (mesures gouvernementales / mesures CNL / Plan d'aide économique de la Région) et les aides d'organismes professionnels tels que l'Adelc semblent suffisants pour éviter des cessations de paiement et des fermetures définitives dans un délai court.

Rappel des mesures d'urgence à retrouver sur [une page dédiée](#) sur le site de l'agence

- Mesures du gouvernement
- Mesures du CNL
- Mesures de la Région
- Mesures de l'ADELCO (mais ne concernerait, en Occitanie, que 36 librairies déjà soutenues par l'ADELCO)

Pour autant, le Contrat de filière (session de juin pour les éditeurs et d'avril et septembre pour les libraires) peut accompagner le temps de la reprise sur :

1/ Mise en place d'une aide à l'achat des premiers éléments d'organisation et de matériel de protection sanitaire (masques, gel, plexiglass) dans la perspective de la réouverture des librairies. Achats groupés et commandes mutualisées possibles. => modification du contrat de filière sur crédits de Fonctionnement, instruction au fil de l'eau.

2/ Accompagnement sur les aspects juridiques d'organisation de la reprise (Occitanie Livre & Lecture pourrait le prendre directement, par exemple sur les aspects contractuels des contrats d'édition) => Mobilisation du dispositif Conseil & expertise de l'agence

Montant disponible dans le cadre du CDF 2020 : 35k€

Évaluation des crédits nécessaires pour 2021 : 70k€

3/ Accompagnement par l'agence des éditeurs et libraires sur les calculs de perte => mesures prises en charge sur des crédits du contrat de filière pour la librairie, sur refléchage de la subvention régionale de la Comédie du livre pour les éditeurs (montant de l'enveloppe 2020 : 32 000 €, refléchage vers l'agence à confirmer par la Région)

L'agence a développé en concertation avec Fabrice Domingo (librairie *Terra Nova*, Toulouse, 31) et Michel Ollendorff, consultant libraire et expert deux outils :

- Une matrice pour évaluation des charges fixes pour un mois standard donc possibilité d'évaluation des pertes ;
- Une matrice pour évaluation/projection du plan de trésorerie.

Ces outils ont été testé auprès des chargés de mission économie du livre des agences régionales du livre de Normandie, Grand Est et Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Ces deux outils financés par les agences du livre de manière mutualisée peuvent être mis gratuitement à disposition des libraires pour :

- Une utilisation individuelle ;
- Une présentation dans le cadre d'une conférence interactive (webinaire de formation/ gestion sur le site de l'agence) ;

- Une utilisation interne aux agences afin de préparer les prochaines commissions professionnelles Economie du livre consacrées aux librairies.

Cette modélisation permet d'avoir :

- Une évaluation des pertes engendrées par la fermeture durant le confinement ;
- Une visibilité et une évaluation des impacts :
 - De la contractualisation d'un PGE ;
 - De la contractualisation de tout autre emprunt dans l'hypothèse où la structure s'est vue refuser un PGE.

4/ Possibilité de mise en place d'une aide au programme d'animations en librairie à hauteur de 100%. Il s'agit d'une aide ciblée aux animations de certaines librairies avec prise en charge à 100% (à croiser peut-être avec la problématique des auteurs en région) => Contrat de filière à modifier

II - TEMPS 2 DES « PERTES » : LEVIERS D' ACTIONS À MOYEN / LONG TERME

Sans préjuger d'un rebond possible de la pandémie, les pertes constatées au mois le mois et qui seront affinées au bilan 2020 (chiffres stabilisés en mars/juin 2021), entraînent une inquiétude forte chez les professionnels pour la pérennité de leur entreprise et une demande d'atténuation de ces pertes.

Devant cette demande, les pistes de solutions à disposition nécessitent :

- D'une part une discussion rapide avec le CNL pour la définition des fonds d'aides à la librairie et à l'édition auxquels le CNL souhaite associer les régions (cf. CA du CNL du 3 avril 2020) ainsi que sur le renouvellement du CDF pour la période 2021/2023 augmenté de ces 2 fonds de soutien
- D'autre part des leviers plus régionaux.

1 - Fonds communs avec le CNL

Il s'agit de négocier rapidement avec le CNL le renouvellement du contrat de filière pour la période 2021/2023 et l'ajout des 2 fonds qu'il propose dans sa délibération du 3 avril en :

- Précisant l'enveloppe que le CNL et la Région pourraient mobiliser à parité pour ces 2 fonds
- Définissant les dispositifs qui visent à amortir les pertes en les comblant en partie (hypothèses à affiner) :

Pour les librairies :

- **une augmentation des aides VAL / LIR ou Librairies de Référence (CNL)** par ce Fonds + une aide forfaitaire par tranche de k€ de CA pour les libraires non labellisées par le CNL sous conditions et mobilisation au préalable des leviers de droits commun
- **une aide à calculer sur la perte constatée (fin 2020/début 2021),**
 - pertinence/faisabilité de créer une **aide forfaitaire en fonction du déficit constaté.**

- ou **prise en charge totale ou partielle du loyer** soit par remboursement du libraire, soit par soutien aux collectivités locales. “C’est un poste non négligeable dans les charges fixes des librairies, en particulier dans le centre-ville des grandes villes” (*Groupe des librairies confinées*)
- ou des **frais de transports** (notamment pour les plus éloignés des plateformes logistiques des grandes métropoles)
 “Si les frais de transport dans le groupe représentent en moyenne autour de 3 %, il y a de fortes disparités sur le territoire (ils peuvent pour certaines librairies en milieu rural s’élever à plus de 4%, pour un service de moindre qualité en terme de délais).
 “C’est une aide qui permet de soutenir l’ensemble des librairies. Le mode de calcul serait à préciser. On peut l’imaginer proportionnel au C.A.” (*Groupe des librairies confinées*)

Cette dernière modalité est probablement la plus équitable et permet en outre d’intervenir trimestriellement en amont des Comptes de Résultat définitifs 2020 (disponibles mis 2021)

- **soutien à l’activité partielle**
 “Maintien d’un accès facilité à l’activité partielle. Dans une période de reprise incertaine, il permettrait de maintenir les libraires en poste et de moduler plus facilement les temps d’activité dans les mois à venir”.
- “soutien à l’équipement des librairies en moyens de protection” (achat de gants, gel hydro alcoolique, masques, visières en plexiglas, paravent en plexiglas etc.) A priori, ceci est envisageable sur des crédits Contrat de filière session #2.

Pour les éditeurs :

- **une aide à calculer sur la perte constatée** (fin 2020/début 2021). Idem, Pertinence /faisabilité de créer une aide forfaitaire en fonction du déficit constaté
- **la mise en place d’une avance remboursable sur le programme éditorial 2020** (en lien si possible avec l’Ifcic qui réfléchit depuis plusieurs années à un élargissement du mécanisme « cinéma » à la filière du livre).
- autres pistes : à coupler éventuellement avec un remboursement total ou partiel des loyers (sous condition de bail).

2 - Pistes complémentaires (non exhaustives) d’aides directes :

Edition & Librairie :

- explorer la **possibilité de généraliser le vote de subventions forfaitaires**, dans la limite du plafond de 23 K€, pour soulager la trésorerie des bénéficiaires par un versement automatique au moment du vote et un contrôle a posteriori. Actuellement 50 % avance + 50% solde, à faire évoluer vers un 100% avance (comme le fait la Drac, avec contrôles a posteriori) ?

3 - Pistes complémentaires (non exhaustives) d'aides indirectes :

- **Prolongation de la validité de la Carte Jeune Région** jusqu'au 31 août 2020 et abondement de 10€ par carte
- **Retour de l'achat des livres scolaires en librairie** par abondement de la Carte Jeune
- **Solidarité des acheteurs (clients individuels) par le gel de la remise de 5%** (cela demande un consensus des libraires par territoire, car cela représente aussi un mode de fidélisation de la clientèle).
- **Solidarité des acheteurs publics par l'inscription de l'interdiction de toute remise** dans le CCAP de marchés d'achat de livres.
- **Suivi de l'agence en 2020, 2021 et 2022, dans le cadre du contrat de filière, des estimations de pertes et d'un suivi à distance** (cf. dispositif Conseil & Expertise cité + haut, temps 1). Ateliers collectifs et thématiques sur les problématiques des entrepreneurs. Partenariats et/ou inspiration des méthodes-outils des CCE, etc. Mise à disposition d'outils d'autodiagnostic. Forme à préciser : webinaire, etc. Contenus : préparer la reprise, comment sourire au client avec un masque, maximiser ma présence sur les réseaux sociaux. Renforcer les formations complémentaires en gestion, comptabilité, gestion des flux.
- Pour les libraires, un **accompagnement pour une communication collective et/ou individuelle** lors de la réouverture et au cours des mois qui suivront : campagne globale (portée par la Région ou l'agence) ; soutien à des actions de communication collective (issues des professionnels eux-mêmes). Pour les éditeurs, un **accompagnement pour une communication collective et/ou individuelle de surdiffusion**
- **Action auprès des collectivités afin de les sensibiliser à l'accès des librairies indépendantes aux marchés publics**, mais aussi de la possibilité de passer hors marché jusqu'à 90 k€ de commandes annuelles dans des librairies du territoire. S'appuyer sur les outils déjà existants : vade-mecum du Ministère, cahier des charges-type, formation des acteurs concernés en lien avec Médiadoc en région. *“Peut-on envisager un abandon volontaire de cette remise des acheteurs publics dans un premier temps ? puis une réflexion nationale sur cette mesure.”*
- **L'exonération totale de la Contribution Économique Territoriale** pour toutes les librairies sur tous les territoires.
- **“La création d'un tarif postal livre.** Ce dispositif permettrait aux libraires de se positionner car les frais postaux sont un frein réel à la vente en ligne ; or la crise aura sans doute accentué certains comportements”. Ces comportements se sont déjà amorcés avec la mise en place du “click and collect” pendant le confinement et renforcés avec le passage de commandes en ligne. Cette mesure serait par ailleurs une action favorable à l'interprofession étant donné que les éditeurs ont aussi besoin de ce levier. NB : cette mesure a été réclamée par Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts de France, le 6 mai (adresse au Président de la République).

- “**Accélération du versement des aides et du traitement administratif** des dossiers aurait des effets très positifs sur la situation des librairies concernées”

III - TEMPS 3 TEMPS LONG, ADRESSES AU LÉGISLATEUR

A priori par la Région, dans la droite ligne de sa position sur la protection des territoires et du commerce de proximité (cf. « J’achète dans ma zone » et « J’achète en face à face, pour mettre un visage sur les commerces d’Occitanie »).

Cela concernerait, le cas échéant par voie d’amendement au PLF (Projet de loi de finances) 2021 ou à l’occasion d’une modification devant le parlement du PLF 2020 :

1 - Demande d’instauration d’un tarif postal spécial pour le transport de livres, afin de faire diminuer cette charge fixe importante pour les libraires, au regard de la nature du bien transporté

2 - Demande d’un débat sur la répartition de la valeur dans la filière du livre, par exemple par un taux de remise minimale faite par l’édition à la librairie, dans le cadre des accords commerciaux

3 - Augmentation du plafond d’achat de livres hors marché par les adjudicateurs publics pour les bibliothèques (aujourd’hui possible en dessous de 90 k€ par an d’achat). Information et incitations fortes dans le cadre du soutien du Ministère à l’achat en bibliothèque de flécher sur les éditeurs en Région et rappeler le volume de 90 k€ pouvant être acheté hors marché dans une librairie du territoire.